

2 millions d'emplois et comptent pour 32,6 p. 100 de notre PIB. Au total, 85,9 p. 100 des exportations canadiennes de marchandises sont destinées à notre voisin du Sud. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, en 1989, le commerce bilatéral de marchandises a plus que doublé. De 1992 à 1999, il a augmenté en moyenne de plus de 13 p. 100 par an. Au cours de cette même période, les échanges de marchandises du Canada avec le reste du monde croissaient d'environ 6,4 p. 100 par année en moyenne.

L'ALE et par la suite l'ALENA ont eu d'autres retombées positives. Par exemple, de 1991 à 1998, les investissements directs des États-Unis au Canada sont passés d'environ 85 milliards de dollars à 147 milliards, pendant que les investissements directs du Canada aux États-Unis passaient de 63 milliards à 126 milliards de dollars.

Les rapports qui unissent le Canada et les États-Unis au plan des échanges commerciaux et de l'investissement se distinguent de ceux que nous entretenons avec d'autres pays, non seulement par l'importance des sommes en cause mais aussi qualitativement. Les exportateurs canadiens de produits et de services ont accès à d'excellents débouchés dans pratiquement tous les secteurs du marché américain. Pour les aider à exploiter ces possibilités, le MAECI concentre son activité sur l'accès des PME au marché. Il vise tout particulièrement à aider les femmes, les jeunes entrepreneurs et les entrepreneurs autochtones à faire une première percée sur le marché des États-Unis. Le programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers a connu un grand succès à cet égard, ayant aidé plus de 12 000 entreprises à aborder pour la première fois le marché américain. Le gouvernement canadien encourage les exportateurs canadiens qui se sont bien tirés d'affaire dans plusieurs régions des États-Unis à passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à s'attaquer à d'autres marchés étrangers. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web (www.dfait-maeci.gc.ca/geo/usal/nebs-f.asp).

Le gouvernement canadien cherche également à attirer et à accroître les investissements en provenance des États-Unis et à encourager les alliances stratégiques avec les entreprises américaines. Il veut promouvoir l'investissement à l'aide d'une approche plus intégrée et plus sectorielle qui s'appuie sur la coopération entre le MAECI et ses partenaires au sein d'Équipe Canada.

Lorsqu'on fait la promotion des intérêts du Canada en matière d'accès au marché et de promotion des affaires aux États-Unis, il importe de cibler les différentes régions du pays. Les marchés que représentent la plupart de ces régions, voire plusieurs États, sont plus vastes que ceux de bien des pays. Il faut aussi tenir compte des différentes influences culturelles et économiques que l'on retrouve selon les régions. Au cours de la dernière année, plusieurs ministres et sous-ministres du gouvernement fédéral ont visité des régions américaines importantes pour faciliter l'établissement de relations avec les autorités politiques et les chefs d'entreprises, de manière à mieux défendre les priorités canadiennes. Ces visites permettent de promouvoir les intérêts canadiens et à souligner l'attrait du Canada pour les investisseurs.

Accès au marché — résultats obtenus en 1999

- Le Comité consultatif sur l'agriculture a commencé ses activités en 1999. Il a pour mandat de chercher à aplanir les inquiétudes et à résoudre les controverses avant qu'elles ne dégénèrent en graves causes de friction bilatérales. Il fait de plus en plus systématiquement appel à la participation des provinces et des États américains.
- L'entrée de bovins d'engraissement au Canada a été facilitée grâce à l'élargissement des approbations touchant l'hygiène des animaux provenant d'États qui rencontrent certains critères à cet égard.
- Selon les nouveaux règlements en vigueur, il faut détenir un permis canadien d'exportation pour avoir accès au contingent tarifaire pour le Canada en ce qui concerne les produits contenant du sucre.
- Le Michigan a amendé sa loi sur la taxe d'affaires unique (SBT), ce qui réduira de façon significative son incidence sur l'accès des sociétés canadiennes au marché. La SBT, actuellement de 2,2 p. 100, sera supprimée à un rythme annuel de 0,1 p. 100 pendant une période de 23 ans.
- Une entente de principe a été conclue sur les principaux éléments qui permettront de résoudre les problèmes émanant des modifications apportées aux règlements américains sur le commerce international des armes (*International Trade in Arms Regulations*).
- À la suite du processus de réexamen de 15 ordonnances de longue date en matière de droits antidumping et de droits compensateurs, 7 de ces ordonnances ont été révoquées.